

Assemblée générale du 8 février 2020

Rapport d'activité 2019

<i>Thème</i>	<i>page</i>
<i>Vie de l'association</i>	<i>2 à 4</i>
<i>Participation aux conseils et commissions</i>	<i>4 à 6</i>
<i>Suivi des dossiers importants</i>	<i>7 à 12</i>
<i>- l'eau</i>	
<i>- la biodiversité et l'environnement</i>	
<i>- l'aménagement</i>	
<i>- l'urbanisme</i>	
<i>- la gestion des déchets</i>	
<i>Conclusion</i>	<i>12</i>
<i>Annexes</i>	
1- <i>Liste des réunions</i>	
2- <i>Commentaires particuliers sur les PLU</i>	
3- <i>EARL d'Arcison, aménagement de Boudré et plateforme Sentinelles de la Nature</i>	

La Sauvegarde de l'Anjou œuvre depuis 52 ans dans le domaine de la protection du patrimoine puis de l'environnement.

Elle est adhérente de **France Nature Environnement Pays de la Loire**, ce qui lui permet d'améliorer les liens avec les échelles régionale et nationale du mouvement **FNE**.

Son action, menée essentiellement en bénévolat, porte sur deux pôles d'activité:

- sites et monuments
- environnement

Le temps de bénévolat estimé pour l'année 2019 est de **1691 heures**.

En 2019, la Sauvegarde de l'Anjou a participé à **70 commissions, comités ou réunions sur les sujets de l'environnement et du patrimoine** (cf. liste en annexe 1).

Vie de l'Association

La Sauvegarde de l'Anjou (SvA) est une fédération qui, en 2019, regroupe 20 associations membres.

Depuis 2007, les adhérents individuels sont bienvenus et constituent un collège au même titre qu'une association adhérente. Depuis la modification de ses statuts lors de l'assemblée générale de 2018, le conseil d'administration de la Sauvegarde est constitué de 15 membres.

Habilitée à siéger dans les instances locales, la Sauvegarde de l'Anjou participe de façon régulière à plusieurs commissions officielles (cf. infra: CODERST, CSS, Commissions locales de l'eau, CNDPS, CDOA, Conseil de développement, divers CCSPL etc.) et rencontre les services de l'Etat ou les élus (Maires, Présidents d'agglomération et du Conseil Départemental) chaque fois qu'un dossier le nécessite. En 2019 ont eu lieu des rencontres avec le Président d'ALM, la DDT, la DREAL du Maine et Loire, ainsi qu'avec les responsables des projets d'urbanisme de l'agglomération angevine.

La Sauvegarde s'est également beaucoup investie en 2019 sur la question de la défense des arbres et la préservation de l'eau, qui resteront des sujets de fond pour 2020.

Par ailleurs, l'association a accordé des interviews à plusieurs médias et notamment deux radios locales (RCF et radio G) pour évoquer ses interventions dans le domaine de la protection de l'environnement. Ces médias complètent ainsi les axes d'information de ses actions et soulignent la reconnaissance du travail mené.

L'activité régulière de l'association en 2019 s'est structurée autour de 3 priorités :

- 1- Structuration, organisation et communication de l'association.**
- 2- Participation aux différentes commissions.**
- 3- Dossiers importants et d'actualité.**

1- Structuration, organisation et communication de l'Association

France Nature Environnement Pays de la Loire (FNEPL)

Membre fondateur de FNEPL, la SvA y siège au CA et au bureau. Les nombreuses sollicitations qu'elle reçoit justifient l'action de cette fédération régionale, malgré un budget tendu. Les efforts entrepris permettront en 2020 l'embauche d'un salarié supplémentaire, affecté à l'eau et à la mer.

Secrétariat – permanences- gestion informatique

Les bénévoles de la SvA assurent une permanence tous les jeudis après-midi de 14h00 à 17h00. Ces permanences sont l'occasion de rencontres avec de nouveaux militants et de répondre à de nombreuses questions sur les atteintes à l'environnement.

Parmi les tâches assurées régulièrement pour le fonctionnement de l'association, deux bénévoles assurent la gestion des courriels (traitement de plus 3000 messages).

La maintenance informatique (veille et suivi du site <https://sauvegarde-anjou.org/> avec mise à jour et correction des problèmes qui surviennent) est également assurée par un bénévole. C'est dans ce cadre de la maintenance du site et de son formulaire sur l'inventaire des arbres que sont réalisés un début d'automatisation des données «arbres», une adaptation des données arbres aux demandes d'Angers Loire Métropole (ALM) et les échanges de fiches.

L'année 2019 en chiffres: Facebook, et Twitter et site de la Sauvegarde

Des bénévoles de l'association ont animé les pages Facebook et Twitter. Leur rôle consiste à:

- relayer les événements et actions des associations membres et amies de la Sauvegarde,
- publier les articles rédigés sur le blog de la Sauvegarde,
- informer sur les actions de la Sauvegarde,
- répondre aux messages envoyés via «Messenger».

Données Facebook :

- 618 abonnés (+ 129 abonnés en 2019).
- C'est l'article : "Lettre ouverte de la Sauvegarde de l'Anjou au maire d'Angers concernant la destruction du Site de Bon Pasteur Nazareth" qui a généré le plus de réactions en 2019 : 1288 personnes touchées, 305 réactions/commentaires/partages.

Données Twitter :

- 1094 connections
- 871 abonnés

Données "procédures" du site de la Sauvegarde :

- 21 dépositions lors d'enquêtes publiques et consultations publiques
- 27 articles de presse inspirés par l'action de l'association et 1 interview télévisée
- 3 recours gracieux auprès de l'autorité administrative et 2 plaintes en justice

La plateforme "Sentinelles de la Nature"

En février 2019, la fédération régionale France Nature Environnement Pays de la Loire a mis en service la plateforme «Sentinelles de la Nature» : celle-ci permet à tout citoyen de signaler en ligne, sur une plateforme dédiée, des atteintes à l'environnement relevant a priori d'infractions pénales ainsi que des initiatives favorables à l'environnement. Il s'agit d'un outil permettant d'impliquer directement les citoyens dans la protection de la nature en les invitant à être attentif à leur environnement direct. La plateforme se présente sous la forme d'un site internet (<https://sentinellesdelanature.fr/>) ainsi que d'une application smartphone, téléchargeable gratuitement. Pour plus de détails, voir en annexe 3.

Communication

Au cours de l'année 2019, des bénévoles ont participé à différentes manifestations et actions de communication qui ont permis de mieux faire connaître la Sauvegarde de l'Anjou, son organisation, ses objectifs, ses domaines d'intervention et ses modes d'action. Le 18 septembre, la SvA a tenu un stand au **Green Campus Day**, organisé par l'Université d'Angers sur le campus de Belle Beille. Une dizaine d'étudiants et étudiantes ont manifesté leur intérêt à rejoindre notre association, en particulier pour nous aider à organiser des actions de sensibilisation au changement climatique. Les 19 et 20 octobre, la SvA a tenu un stand au parc des expositions d'Angers dans le cadre d'**AGORA**, manifestation organisée par la municipalité réunissant le monde associatif angevin. Lors de ces deux rassemblements, le stand était partagé avec les salariés de FNE Pays de Loire et a accueilli le mouvement «Nous voulons des coquelicots».

Deux radios locales ont proposé leur antenne pour présenter la SvA. D'abord **RCF**, le 7 octobre, pour un enregistrement d'une vingtaine de minutes et le 7 décembre **Radio G** pour une interview en direct de 30 minutes. A l'initiative d'une recrue en service civique, un groupe d'actions permet d'élargir la communication et la visibilité de la Sauvegarde.

2- Participation aux principaux conseils et commissions

CODERST (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques)

Le CODERST examine les dossiers de demande d'autorisation d'exploiter principalement au titre des législations et des réglementations relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement, aux déchets, à l'eau, à la qualité de l'air et à la santé publique. Il s'est réuni 10 fois dans l'année 2019.

Le représentant de la Sauvegarde s'efforce d'y dénoncer certaines anomalies mais il faut constater que les nouvelles législations ont notablement diminué le nombre des dossiers examinés. Cette année, il a été amené à s'abstenir sur les demandes d'autorisations de prélèvements dans l'Authion de la Chambre d'Agriculture qui ne respecte toujours pas les contraintes de volume prélevable préconisées par le SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau) même si des progrès sont observés chaque année, ainsi que sur plusieurs demandes d'extension d'élevages avec plan d'épandage dans des secteurs sensibles proches de captages où la reconquête de la qualité de l'eau est prioritaire («captages Grenelle»).

CESER PL (Conseil Economique, Social et Environnemental des Pays de la Loire)

La Sauvegarde de l'Anjou est présente au CESER PL par une de ses administratrices, désignée au titre de France Nature Environnement Pays de la Loire depuis 2011. Les membres ont été renouvelés en décembre 2017 avec toujours deux postes pour FNE-PL. A noter les travaux aboutis dans les commissions où la Sauvegarde de l'Anjou est présente :

- Une contribution «Eau» dans le cadre de la mise en place du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires).
- Une étude sur les nouveaux enjeux de l'industrie en Pays de la Loire dans laquelle l'environnement a été pris en compte

COMITE DE BASSIN LOIRE-BRETAGNE

La Sauvegarde de l'Anjou est également présente au Comité de Bassin Loire-Bretagne (Agence de l'Eau) par une de ses administratrices, désignée au titre de France Nature Environnement. Ce dossier est toujours traité en priorité avec l'étude des dossiers et la participation active aux commissions et aux séances plénières.

Mise à jour du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et de son programme de mesures : après avoir adopté les questions importantes (grands enjeux du bassin) en juillet 2019, le Comité de Bassin du 12 décembre a validé l'état des lieux du bassin à fin 2019.

Les projets de SDAGE et du programme de mesures doivent être adoptés à la mi-2020 par le Comité de Bassin pour être ensuite soumis à une consultation du public et des assemblées à partir de novembre 2020. Aussi, de nombreuses réunions de la commission Planification sont programmées au 1^{er} semestre 2020 afin de travailler sur l'évolution des textes.

A noter qu'un renouvellement de cette instance aura lieu en août 2020 et qu'à cette occasion des modifications notables du collège des usagers sont attendues.

CDNPS (Commission départementale de la nature, des sites et des paysages)

Dans le cadre des travaux de cette commission, la SvA s'est notamment investie sur les points suivants :

- les demandes de permis de construire essentiellement dans les sites classés ligériens, mais aussi les demandes de changement de destination pour des constructions en zones naturelles et agricoles,
- dans le cadre du PLUi de Saumur, les éléments techniques élaborés pour le Conseil de développement de l'agglomération, qui ont nourri l'avis de la SvA,
- l'examen du dossier de classement de site du «Verrou de Loire» à cheval sur les départements 44 et 49 dans un secteur tout à fait singulier d'un point de vue paysager et soumis à fortes pressions compte tenu de la proximité de la métropole nantaise. On note l'avis très favorable de la CDNPS sur le périmètre arrêté. Dans ce cadre, la SvA a déposé lors de l'enquête publique un avis favorable à ce classement. Celui-ci s'intègre dans la suite du rapport Lévy sur la démarche de classement des sites de Loire, même si on se situe ici hors patrimoine mondial. A cet égard le décret de classement du Bec de Vienne, à la confluence de la Loire et de la Vienne, qui concerne deux communes du Maine et Loire et le reste en Indre et Loire, était attendu pour la fin 2019.
- enfin, la nécessaire vigilance sur les dossiers de coupe et replantation de peupliers en sites classés. A cet égard, en 2019 le retour gracieux effectué fin 2018 par SvA auprès du MTES sera particulièrement suivi après l'autorisation de replantation délivrée par celui-ci sur 23 ha à Ste Gemmes (Ile aux Chevaux) en dépit d'un avis défavorable de la CDNPS.

Lors de la CDNPS du 5 décembre 2019 un plan simple de gestion (12 ha) déposé par un particulier à Chalonnès, plan qui comportait de la coupe puis de la replantation, a fait l'objet d'un avis défavorable à l'unanimité. Des échanges doivent intervenir entre différents opérateurs de biodiversité pour optimiser la gestion de ce site ; curieusement ce type de plan est exonéré d'études d'incidences Natura 2000.

CARRIERES

La SvA participe aux réunions de la CDNPS en formation dite «des carrières» afin notamment de valider le Schéma Régional des Carrières Pays de la Loire et Centre-Val-De-Loire. Un avis avait été émis par FNE Pays de la Loire, la Sauvegarde l'a porté à l'échelle du département. Dans le cadre de cette commission, on retiendra la rédaction de l'avis dans le cadre de l'enquête publique de Chateaupanne.

COMMISSIONS DE SUIVI DE SITE (CSS)

La Sauvegarde participe aux réunions des CSS du Maine et Loire concernant les installations classées SEVESO : SEDA de Champteussé sur Baconne, CCMP à Bouchemaine, EPC France (ex Nitro-Bickford) à Saint-Crespin-sur-Moine, Phyteurop à Montreuil-Bellay, Zach System à Avrillé. La CCMP de Bouchemaine a fermé définitivement le 31 décembre 2018 mais une CSS a eu lieu en septembre 2019 pour faire le point sur la démolition des réservoirs et l'avenir du site.

Ces commissions ont l'obligation de se réunir une fois dans l'année, ce qui est toujours le cas en Maine-et-Loire, et l'essentiel de ces réunions porte sur la présentation du bilan annuel du service SHSE de l'entreprise. La réunion de la CSS de Phyteurop fin novembre, dans le contexte de l'incendie de l'entreprise Lubrizol à Rouen, a fait l'objet d'une discussion plus tendue cette année même s'il convient de noter que cette entreprise qui élabore des pesticides observe la réglementation en matière de sécurité.

La Sauvegarde participe également à de nombreuses autres CSS notamment celles concernant des unités de traitement et de centres d'enfouissement des déchets ainsi qu'à la CLI de la centrale nucléaire de Chinon. Une demande d'extension du centre de la Poitevine à fait l'objet d'une présentation soignée de l'étude d'impact en CSS le 5 juin ainsi qu'un passage en CODERST en décembre avec avis favorable.

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU POLE METROPOLITAIN LOIRE ANGERS

La Sauvegarde de l'Anjou a défendu ses orientations sur les dossiers traités par le Conseil de Développement du pôle métropolitain Loire Angers et notamment dans le groupe de travail sur le plan climat air énergie territorial (PCAET).

Le Conseil de développement a produit 3 contributions sur le sujet en 2019 : un avis sur les orientations stratégiques, une contribution pour le plan d'actions et un avis sur le projet de PCAET. La mise en place d'une gouvernance politique et technique performante, la mobilisation de tous les acteurs, l'évaluation en continu et l'adaptation des financements n'apparaissent pas très clairement dans le projet et sont pourtant des éléments essentiels de la stratégie. Les objectifs de sobriété énergétique visant le parc de logements individuels, collectifs et des co-proprétés pourraient être plus ambitieux. Le Pôle Métropolitain doit aussi réduire les déplacements, favoriser des nouveaux modes de déplacements et l'intermodalité. Il est enfin nécessaire de transformer les pratiques d'aménagement, de production et de consommation pour réussir l'adaptation du territoire. La Sauvegarde de l'Anjou approuve pleinement ces observations du Conseil de Développement.

3-Dossiers importants de 2019

Dossiers relatifs à l'eau

SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau)

La Sauvegarde de l'Anjou est membre de six **Commissions locales de l'eau (CLE)** et son représentant est élu au bureau de celles de **l'Authion, de l'Evre et du Thouet**.

Ces engagements, surtout pour ceux présents dans un bureau, mobilisent les bénévoles de façon importante notamment lors de l'élaboration ou la révision d'un SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

En 2019, la rédaction d'une déposition «type» pour les enquêtes publiques des SAGE a été réalisée pour pousser ces derniers à contribuer de plus en plus à une sobriété et à une priorisation des usages de l'eau. Un nouveau membre, issu de la SvA a été élu à la **CLE Layon** durant l'été 2019.

SAGE AUTHION

La SvA est membre de la CLE du SAGE AUTHION et du bureau de celle-ci. Cette CLE s'appuie maintenant sur un EPTB (Etablissement public territorial de bassin) réunissant tous les syndicats de bassin du bassin versant. Elle a adopté un projet de Contrat Territorial Unique (CTU) avec le Conseil Régional pour mettre en œuvre les actions prévues au SAGE. L'Entente interdépartementale 49-37 de l'Authion, qui gère depuis 10 ans les stations de pompage en Loire par arrêté préfectoral, va se transformer en syndicat mixte. Elle a déposé un dossier de renouvellement de son autorisation et affiche le maintien du niveau des volumes maximum prélevables tout en demandant des assouplissements de gestion. La SvA a affiché la nécessité de réduire les volumes prélevés. Cette position sera argumentée et détaillée lors de la déposition à l'enquête publique.

SAGE MAYENNE

La Sauvegarde de l'Anjou est membre de la CLE du bassin de la Mayenne depuis novembre 2010. Au cours de l'année 2019, plusieurs points ont été mis en débat en CLE : les questions importantes pour la révision du SDAGE et du PGRI (Plan de Gestion du Risque d'Inondation) sont les projets d'arrêtés cadre sécheresse de la Mayenne et du Maine-et-Loire, et la restitution d'une étude sur les sources de phosphore de la retenue de Saint-Fraimbault-de-Prières, un barrage qui contribue pour 50 % à l'alimentation en eau potable du département de la Mayenne.

Sur le SAGE lui-même, la priorité n'est pas à une révision mais à la priorisation des actions jusqu'en 2021.

Lors du rendez-vous du SAGE du 25 novembre 2019 sur le thème de la gestion quantitative a été présenté un bilan du soutien d'étiage 2019 du Lac de Haute Mayenne. L'étiage 2019 a été très marqué et le volume de soutien d'étiage le plus important depuis plus de 20 ans : environ 2,2 millions de m³ ont été restitués à la rivière Mayenne afin de soutenir son débit en particulier en septembre. Près de 60 % du volume total de la retenue a ainsi été utilisé. Lors de cette rencontre également, l'association Adopta a présenté les approches techniques très intéressantes et efficaces qu'elle préconise depuis 20 ans pour la gestion durable et intégrée des eaux pluviales.

SAGE OUDON

La Sauvegarde de l'Anjou a intégré la CLE Oudon en mars 2017. Lors des travaux de la CLE ont été abordées les questions importantes pour la révision du SDAGE et du PGRI, l'actualisation de la charte des préconisateurs sur les pratiques agricoles, la gestion quantitative et la validation de la feuille de route de la CLE.

CAPTAGE GRENELLE DE VRITZ-CANDE

La SvA participe aux réunions sur ce captage. Pour rappel, sur celui-ci, en raison d'un contexte local très difficile, l'Etat assure depuis le début de sa mise en place, la maîtrise d'ouvrage pour la reconquête de la qualité de l'eau -sans doute le seul cas en France-. La partie technique est déléguée à la Chambre d'Agriculture et les parties administratives et financières au syndicat de production d'eau potable. Afin d'anticiper les évolutions foncières locales -sujet ultra-sensible-, une cellule de veille a été mise en place réunissant DDT (*pilote*), agriculteurs, Safer, syndicat et chambre d'agriculture. Il s'agit d'une veille permanente sur d'éventuelles acquisitions de terres mises ensuite à disposition avec des pratiques agronomiques dans les zones à enjeu fort.

La dernière réunion portait sur une rencontre commune avec les membres du COPIL du captage prioritaire de FREIGNE, tout proche. Il s'agissait d'aborder la possibilité de mutualiser les évaluations des deux contrats territoriaux et envisager des actions communes aux deux futurs contrats sur ces territoires voisins.

SAGE Evre-Thau-St Denis

Après une évaluation des ressources en eau et des besoins sur le bassin versant de la Thau, un plan d'actions pour l'amélioration de la gestion quantitative sur ce bassin a été mis en place ainsi qu'une gouvernance partagée par les acteurs du territoire et la constitution d'un collectif d'irrigants suivi par la CLE.

La Sauvegarde de l'Anjou reste vigilante sur les dispositions et les mesures prises ou à venir pour préserver la ressource en eau.

Par ailleurs, la commission poursuit la mise en œuvre du SAGE avec une feuille de route et un plan d'actions pluriannuel : aménagement de zones humides, déconnection des plans d'eau, entretien des chevelus pour une meilleure qualité de l'eau.

PPRI et PAPI (Risques d'inondation)

La Sauvegarde de l'Anjou et la Sauvegarde de la Loire Angevine sont régulièrement invitées à participer aux conférences des acteurs et aux comités de pilotage des Plans de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI) et des Programmes d'Actions des Prévention des Inondations (PAPI).

Les PPRi sont des documents d'urbanisme approuvés par le Préfet. Ils visent à interdire les nouvelles constructions dans les zones inondables. Ils sont opposables aux décisions d'aménagement des collectivités. Le 8 novembre, la SvA et la Sauvegarde de la Loire angevine ont participé à la réunion de présentation du règlement du PPRI du val de Louet qui devrait faire l'objet d'une enquête publique au 1^{er} semestre 2020.

Les PAPI sont des documents contractuels signés par l'État et les collectivités pour le financement des actions de prévention des inondations. Les deux associations ont été présentes le 19 mars à la conférence des acteurs pour la présentation des 2 PAPI, celui du val d'Authion et celui des Basses Vallées Angevines. Le premier est animé par l'Établissement Public Loire, le second par Angers-Loire-Métropole. Deux réunions de validation du PAPI des Basses Vallées Angevines se sont tenues en mai et en septembre pour finaliser le programme d'actions avant sa présentation au comité de bassin Loire Bretagne.

Dossiers relatifs à la Biodiversité et à l'Environnement

BIODIVERSITÉ

La SvA participe aux réunions de la CDNPS en formation dite « nature ». EN 2019, les dossiers ont uniquement porté sur la validation d'aires de protection de biotope pour les chiroptères. Les dossiers très complets présentés par la LPO n'ont amené aucune remarque de la part de la Sauvegarde de l'Anjou afin notamment, de valider le Schéma Régional des Carrières.

REVISION du PNR (Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine)

Lancé au 2ème semestre 2018, le processus de révision de la charte du PNR Loire-Anjou-Touraine a mobilisé largement des bénévoles de la Sauvegarde. D'abord dans les réunions territoriales. La Sauvegarde de l'Anjou a été représentée à 6 des 10 ateliers thématiques : « Habiter sur notre territoire », « La nature et l'Homme », « L'eau, notre bien commun », « Des habitants sensibilisés et citoyens », « Implication de tous et coopérations ». A raison de 3 demi-journées par atelier, les valeurs de la Sauvegarde ont pu être bien défendues par ses représentants. L'année prochaine dira si la nouvelle charte proposée est à la hauteur des ambitions affichées et des enjeux du devenir de ce territoire.

CEVA (Collectif Environnement Val d'Authion 49)

A la suite de l'intoxication de plus de 70 habitants sur les communes de Loire Authion par du métam-sodium épandu par des maraîchers, la SvA a accompagné régulièrement le collectif environnement val d'Authion 49 constitué à la suite de cet incident. La présence de deux membres de la SvA aux conseils d'administration et à l'assemblée générale permet de suivre les évolutions de ce dossier qui s'élargissent aujourd'hui aux questions de la qualité de l'environnement, du respect des pratiques agricoles, de la gestion des terres et de la qualité de l'eau.

GROUPE ARBRES

Le groupe a poursuivi la récolte et la gestion des fiches inventaire des arbres «remarqués» ainsi que le suivi de l'élaboration d'une carte plus esthétique par le groupe recherche ERIS de l'ESEO (Ecole Supérieure d'Electronique de l'Ouest).

Le groupe a également travaillé à la mise en œuvre d'une application pour téléphone afin de faciliter l'inventaire des arbres. Le projet a été pris en charge par des groupes d'étudiants de l'ESAIP (Ecole d'Ingénieurs LaSalle d'Angers).

ZI de MERON

Le comité de suivi des arrêtés de 2009 s'est réuni une fois avec, comme point essentiel, le dossier de renouvellement de ces deux arrêtés arrivant à échéance. Ceux-ci visent à préserver la biodiversité de pelouses calcaires sèches riches en biodiversité tout en acceptant une industrialisation modérée de sa partie en ZI. Saumur Loire Développement n'a pas satisfait en 10 ans aux conditions mises pour la gestion de la zone dans ces arrêtés, hormis la réunion annuelle du comité de suivi et quelques essais limités de replantation ou de semis. Une implantation industrielle se réalise actuellement sur une parcelle prévue aménageable, le demandeur ayant accepté des contraintes adaptées aux lieux. La SvA ne s'est pas opposée au projet consistant à reconduire l'arrêté préfectoral sans nouvelle demande à la CNPN, en espérant que les mesures qui y sont prévues soient totalement mises en œuvre durant ce nouveau délai.

Dossiers relatifs à l'Aménagement

Mise à 2 fois 2 voies de la route départementale entre Beaupréau et St-Pierre-Montlimart

Le dossier d'enquête publique a montré l'inutilité du projet d'élargissement de ce tronçon routier. La route n'est pas dangereuse sur cette section. Le trafic est bien loin de la saturation : il faudrait au moins doubler, sinon tripler le trafic pour voir apparaître les premiers embarras de circulation. Les seules gênes à la circulation viennent des engins agricoles qui empruntent la route départementale. Des chemins ruraux parallèles à la route départementale sont amplement suffisants pour régler les rares inconvénients rencontrés par les usagers.

En revanche, le projet aurait pu aménager une voie pour les vélos entre les deux agglomérations. La justification du projet ne s'appuie pas sur une analyse des différentes variantes possibles. De sorte que le dossier ne démontre pas l'utilité publique de l'aménagement présenté. Et pourtant, ce projet suppose de détruire des zones agricoles ainsi que des zones naturelles essentielles : une zone humide, des bois abritant des chiroptères. Les impacts identifiés ne seront pas compensés. Enfin, le dossier ne fait aucune allusion à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre que le projet va générer. Plus de 100 dépositions à l'enquête publique, dont celle de la Sauvegarde de l'Anjou, s'opposent à ce projet et ont abouti à un avis négatif du commissaire- enquêteur. Un collectif local d'opposition s'est constitué et s'est mis en liaison avec la SvA.

Création d'un entrepôt logistique à Verrières-en-Anjou

Quatre hectares de zones humides seraient détruits par ce projet, ainsi que les habitats d'espèces protégées, et ce malgré l'avis défavorable du Conseil National de Protection de la Nature. Ces destructions visent à installer un entrepôt logistique de la Société Percier Réalisation et Développement. Dans la séquence "éviter, réduire, compenser", les deux premiers termes ont été ignorés, et pour le troisième, le dossier ne propose aucune compensation opérationnelle géolocalisée. Face à cette non prise en compte de la protection de la nature et de la préservation de la biodiversité, la Sauvegarde de l'Anjou s'oppose à la réalisation du projet et a fait une déposition en ce sens à l'enquête publique.

ZAC Salamandre et projet ECOCIR

La SvA a participé, avec la LPO 49 et FNEPL, au Comité de Pilotage du projet d'aménagement de la ZAC Salamandre de la Communauté de Communes Baugeois-Vallée et du projet ECOCIR d'implantation sur ce site de serristes susceptibles de récupérer la chaleur de l'unité de valorisation de déchets du SIVERT (4 réunions du COPIL en 2109). Dans ce projet, la SvA est particulièrement vigilante sur les questions de ressource en eau et de biodiversité, en travaillant directement, au-delà du COPIL, sur les mesures environnementales accompagnant le projet.

Dossiers relatifs à l'urbanisme

Les Allumettes

La SvA est partie prenante depuis l'origine du projet de rénovation du site de la Manufacture d'Allumettes de Trélazé, et notamment depuis la signature de la convention entre le maître d'ouvrage social (PODELIHA), la Ville de Trélazé et l'État supposant un principe de précaution patrimoniale sur un des rares sites participant du patrimoine industriel de l'agglomération. Le 1^{er} mars 2019, la SvA, au côté de la CLCV de Trélazé, du Groupement des commanditaires, de l'association des artistes résidents aux allumettes, de l'Association Angevine des Amis de l'Architecture et des «anciens des Allumettes», a fondé l'Association des Amis des Allumettes dont l'objet *«est de promouvoir et défendre le lien social et la qualité de la production architecturale, urbaine, artistique, environnementale du site de l'ancienne Manufacture des Allumettes à Trélazé»*.

Outre son association permanente aux projets de rénovation, en 2019, la SVA a suivi deux dossiers principaux, celui de la création artistique envisagée sur le site (œuvre de Raphaël ZARKA) et celui de la création d'une salle de mémoire associant une vocation sociale (salle de quartier) et un lieu de mémoire de l'activité industrielle du site. La SvA a participé à l'ensemble des démarches sollicitant les collectivités pour le financement de ces deux objectifs prioritaires.

CAUE 49 (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement du Maine-et-Loire)

Après 3 années difficiles dues à la baisse de la restitution de la "taxe CAUE » par le département, une reprise s'amorce et permettra une embauche tandis qu'une convention pluriannuelle devrait être signée avec le CD 49.

Les PLU/PLUi (Plans Locaux d'Urbanisme/ Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux)

Dans le cadre de la révision des PLU et PLUi, la Sauvegarde a étudié plusieurs dossiers (dont les PLUi de Saumur Loire Développement, Orée d'Anjou, Mauges en Loire, Juvardeil, Garennes sur Loire, Anjou Loir-et-Sarthe et Beaupréau). Sur ces différents dossiers, la Sauvegarde a émis des avis non favorables ou favorables tout en pointant des dysfonctionnements, des points de vigilance :

- par rapport à la réglementation en matière d'aménagement et d'urbanisme au regard des objectifs des SCOT, SDAGE, ZNIEFF, NATURA 2000
- par rapport à la saturation des stations d'épuration (surcharge des stations d'épuration avec risque de pollution, absence d'extension des stations d'épuration face à l'augmentation de nouvelles zones d'urbanisation, absence de protection des zones de captage)
- par rapport à la préservation de la biodiversité (de la trame verte et bleue, des zones humides, destruction des haies et des arbres remarquables, surconsommation des espaces naturels et agricoles, non-respect des zones inondables)
- par rapport à la préservation de l'espace agricole du fait d'un mitage urbain trop prégnant, absence de préservation du patrimoine naturel et bâti
- par rapport au maintien du commerce local face développement des grandes surfaces commerciales.

Les commentaires détaillés de la SvA sur chacun des PLU examinés sont présentés en annexe 2.

Mobilités

A l'initiative de l'association «Place au vélo d'Angers», la SvA a participé le 30 mars à l'action «Parking Day» dans la rue Voltaire. Il s'agissait de manifester pour un meilleur partage de l'espace public. Cette rue est très symbolique de la prééminence de la voiture avec 3 voies de circulation et des trottoirs de faible largeur pour les piétons. La Sauvegarde a eu l'occasion de faire état de cette situation lors d'une rencontre avec le maire d'Angers le 17 décembre. Dans les mois à venir, elle fera valoir ses remarques sur cette thématique à l'occasion de la révision du PLUi de la communauté urbaine ALM.

Publicité : RPLi ALM (Règlement local de publicité intercommunal d'Angers Loire Métropole)

Amorcée fin 2018, la concertation autour de l'élaboration du règlement local de publicité intercommunal d'Angers Loire Métropole s'est poursuivie lors du premier semestre de l'année 2019.

La Sauvegarde de l'Anjou, qui avait déjà fait parvenir à la collectivité des remarques et propositions générales quant au projet fin 2018, a commenté par écrit le projet soumis à la concertation par deux documents spécifiques relatifs pour l'un à la publicité et pour l'autre aux enseignes. Bien qu'ambitieux sur plusieurs volets, le projet manquait selon la Sauvegarde de l'Anjou d'ambition quant à la réduction de la présence de l'affichage publicitaire dans l'agglomération, notamment en maintenant des possibilités trop importantes de publicité numérique. Quelques-unes de ces remarques ont été intégrées au projet présenté lors de la réunion de clôture de la concertation du 3 avril 2019, permettant d'améliorer l'encadrement de l'affichage publicitaire par ce document.

Le projet, arrêté par délibération du 13 mai 2019, a été soumis à l'avis de la formation publicité de la CDNPS, des paysages et des sites lors de sa réunion du 4 juillet 2019. La Sauvegarde de l'Anjou y a réaffirmé ses observations quant au contenu du document et a activement soutenu les propositions de réserves du service rapporteur, adoptées à la quasi-unanimité par la commission. Elle a par la suite récapitulé ses différences observations par courrier transmis à Angers Loire Métropole le 14 août 2019.

Une enquête publique a ensuite été organisée quant au projet de RLPi du 3 septembre au 4 octobre 2019. Le représentant de la Sauvegarde a pu rencontrer le commissaire-enquêteur à deux reprises et lui remettre, outre sa position du 14 août 2019, une déposition réagissant aux remarques des professionnels de l'affichage publicitaire. Elle a émis un avis défavorable quant au projet en demandant des améliorations précises qui permettraient de le transformer en avis favorable. Le commissaire-enquêteur a été sensible à certaines de ces remarques et a émis un avis globalement en phase avec la position de la Sauvegarde de l'Anjou, posant notamment 2 réserves visant à renforcer le côté protecteur de ce document. Le RLPi d'ALM devrait être définitivement adopté début 2020.

Dossiers relatifs à la gestion des déchets

CSS unité de valorisation des déchets du SIVERT à Lasse

Cette unité reçoit les déchets ménager d'une grande partie du département et produit de l'électricité. La SvA a participé à la réunion 2019 de la CSS, lui permettant d'accéder aux principales données d'exploitation et d'impacts de cette installation, et de s'assurer ainsi qu'elle ne pose a priori pas de problèmes environnementaux ou sanitaires particuliers.

CONCLUSION

Après la forte mobilisation en 2019 de la Sauvegarde de l'Anjou pour la défense des arbres, cette année électorale 2020 accentuera la visibilité des enjeux de la défense de l'environnement au sein des territoires. Comme le montre le bilan des réunions présentée en annexe de ce rapport, la Sauvegarde de l'Anjou a été représentée comme chaque année dans de très nombreuses commissions et instances où elle a défendu sa conception de la protection de l'environnement et du patrimoine. L'essentiel des préoccupations et de l'investissement de la Sauvegarde en 2019 a concerné les dossiers d'urbanisme (révision des PLU) et la protection des arbres et l'eau. La Sauvegarde continue sa vigilance sur certaines zones sensibles et certaines installations classées: c'est le cas du Val d'Authion où les prélèvements restent trop importants surtout en année de sécheresse.

Toutes ces actions ont conforté la reconnaissance par les pouvoirs publics du rôle important de la Sauvegarde de l'Anjou en faveur de l'intérêt collectif.